



Législature 2015-2020
Délibération N° 844
Séance du Conseil municipal du 18 juin 2019

APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL POUR LE LOGEMENT A CONFIGNON

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2018 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon,

Vu le rapport de la fiduciaire CHAVAZ SA du 20 mai 2019,

Vu le préavis favorable de la Commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 17 juin 2019,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, 1 non et 1 abstention

- a) D'approuver les comptes 2018 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon, s'élevant aux revenus à Fr. 2'499'677.61 et aux charges de Fr. 1'547'092.92, soit un résultat de Fr 952'584.69.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2018 qui présente à l'actif et au passif un montant de Fr. 47'376'381.82.
- c) Les fonds propres de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon s'élèvent à Fr. 12'247'988.67.

Le Président : Jean Carlo TABOADA

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN